

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200220-51

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Stéphanie BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MATUSSIÈRE :
CESSION DE TERRAIN A L'ENTREPRISE COLORIKA**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

Dans le cadre de la commercialisation de la zone d'activités économiques de Matussière, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a reçu plusieurs sollicitations d'entreprises.

Une proposition d'achat de la société COLORIKA a été reçue, pour un terrain d'une surface d'environ 1 070 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 258, au prix de 25 € du m² hors TVA sur marge, en vue de l'implantation d'une agence de communication.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la vente à la société COLORIKA ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, d'un terrain d'une surface d'environ 1 070 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 258, au prix de 25 € du m² hors TVA sur marge, en vue de l'implantation d'une agence de communication ;
- **Précise** que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge ;
- **Exprime** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois ;
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents relatifs à la réalisation de la présente.

| | | | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : 56 | Conseillers présents : 52 | Représentés : 4 | Non-participation : |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56 | Pour : 56 | Contre : | |
| Abstentions : | | | |

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

